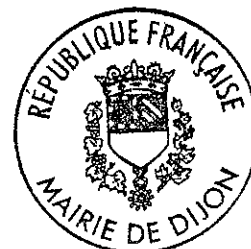


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de tramway de l'agglomération dijonnaise - Enquête publique - Avis du Conseil Municipal

Monsieur Gervais expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de tramway de l'agglomération dijonnaise, qui s'est déroulée du 25 mai au 29 juin, la Ville souhaite apporter une contribution au projet.

En cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains, adopté en 2000, le Grand Dijon a engagé une politique volontariste de développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux.

Constatant que le réseau de transports urbains Divia a atteint le maximum de sa capacité de développement, il a engagé, en 2006, des études de faisabilité de lignes de Transports en Commun en Site Propre qui permettraient d'apporter une réponse efficace aux besoins de mobilité induits par le dynamisme et l'attractivité de l'agglomération.

Le 15 mai 2008, les élus de l'agglomération ont délibéré sur le lancement de la concertation préalable, qui s'est déroulée du 2 juin au 11 juillet 2008. Les participants ont pu s'exprimer sur l'opportunité et les grandes caractéristiques du projet, grâce à un vaste dispositif d'information, faisant une large place à l'expression de la population notamment à l'occasion de six réunions publiques qui ont rassemblé plus d'un millier de personnes. Près de neuf cents avis ont été recueillis au cours de cette phase de concertation.

Lors du conseil de communauté du 25 septembre 2008, les élus du Grand Dijon ont approuvé le bilan de la concertation. A l'issue de la saisine de la Commission Nationale du Débat Public, qui a validé la concertation menée par le Grand Dijon, les élus ont approuvé le projet lors du conseil de communauté du 12 novembre 2008, en définissant ses caractéristiques principales : choix du tramway "fer" et du tracé définitif, en cohérence avec les conclusions du bilan de la concertation.

Le projet de tramway de l'agglomération dijonnaise s'inscrit dans une approche de la ville qui répond aux nouvelles exigences du développement durable. Ces deux lignes de tramway portent une double vocation de transport et d'outil d'aménagement urbain, qui constituent dans ce contexte, une « impérieuse nécessité ».

Elles répondent à trois objectifs majeurs:

- apporter une réponse aux besoins de déplacements sans cesse croissants et plus encore favoriser une mobilité durable, à travers la réalisation d'un réseau de transports en commun attractif, efficace, dont les deux lignes de tramway constitueront l'épine dorsale;
- accompagner les grands projets de développement urbain ; l'agglomération dijonnaise inscrit le tramway dans une stratégie urbaine globale favorisant la relation urbanisme-déplacements ; le projet répond aux objectifs du SCOT du Dijonnais et du PLU en cours de révision, qui intègre le tramway en prévoyant des mesures pour favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même ; l'ensemble des équipements structurants sont desservis par ces deux lignes ainsi que le potentiel que représente l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat sur les friches militaires et industrielles au sud de la commune ; enfin, trois quartiers de renouvellement urbain sont desservis par le futur tramway dont le quartier des Grésilles.
- donner au Grand Dijon un réel levier d'actions afin de poursuivre une politique de développement durable, priorité pour l'agglomération, tout en participant au défi de faire de la ville de Dijon une référence écologique

Les deux lignes de tramway représentent 20 kilomètres de lignes, exploitées sur 18,9 kilomètres d'infrastructures qui comportent 37 stations. Les trois branches du réseau sont exploitées en deux lignes :

- ligne A : parc Valmy - Chenôve
- ligne B: gare de Dijon-ville - Quetigny.

Les deux lignes fonctionnent en tronc commun entre la gare de Dijon-ville et la place de la République, optimisant ainsi la desserte du centre-ville.

Il convient de préciser que près de 80% du linéaire se situe sur la commune de Dijon, soit près de 16 kilomètres.

Le tracé retenu permet de desservir :

- sur la branche Nord : le parc d'activités Valmy et sa future extension, le Zénith et la Toison d'Or, les quartiers de Pouilly et des Coteaux du Suzon, l'avenue du Drapeau et les quartiers situés de part et d'autre de cet axe ;
- sur la branche Est: Quetigny, la zone d'activités située à proximité, la future piscine olympique, le parc d'activités Mazen-Sully, l'Université, le CHU, le parc des sports, le quartier des Grésilles, le Palais des Congrès, le parc des expositions, la cité des affaires et l'Auditorium ;
- sur la branche Sud : Chenôve et particulièrement le quartier du Mail, l'avenue Jean Jaurès et les projets urbains liés à la restructuration urbaine des friches militaires, des minoteries et de l'hôpital général, le secteur de l'Arquebuse ;
- sur le tronc commun aux trois branches : la place de la République, la place Darcy et l'ensemble du centre-ville historique, ses commerces et activités et la gare de Dijon-ville.

Au total, les lignes desserviront directement, dans un rayon de 500 mètres autour des stations, 76 000 habitants et 44 000 emplois.

Par ailleurs, le projet de tramway constitue un véritable levier économique. Il contribuera à créer 10 000 années-homme de travail (6000 directs / 4000 indirects) sur la durée du chantier. Des clauses d'insertion seront introduites de manière systématique dans les marchés publics.

Le coût du projet est de 398,9 M€HT, valeur 2008. Ce coût inclut l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation du tramway (frais de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'ouvrage, matériel roulant, acquisitions foncières, ouvrages d'art, plate-forme et opérations de voirie de façade à façade, aménagements urbains, notamment les places Darcy et de la République).

Le projet a d'ores et déjà obtenu le soutien significatif de l'Etat à hauteur de 47M€, dans le cadre de l'appel à projets « transports urbains hors Ile de France », faisant suite au Grenelle de l'Environnement.

Conformément au plan de financement voté par le conseil de communauté de l'agglomération le 12 novembre 2008, les collectivités seront sollicitées pour participer au financement de ce projet, à hauteur de 20 M€ pour le Département de la Côte d'Or, dans le cadre du contrat « Ambition Côte d'Or », et de 40 M€ pour la Région Bourgogne, sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes.

Un dossier de subvention sera déposé auprès de l'Union Européenne, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Il est prévu une subvention de 5M€ au titre de l'intermodalité.

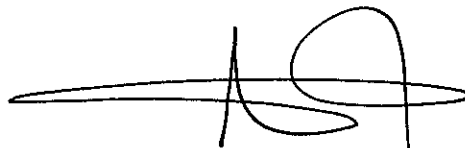
Enfin, le Grand Dijon a obtenu un prêt de 100M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont la convention a été signée le 26 juin dernier et un dossier de demande de prêt (entre 100 et 150M€) est en cours d'instruction auprès de la Banque Européenne d'Investissements.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, dans le cadre de l'enquête publique du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise, de bien vouloir donner un avis favorable à ce projet stratégique pour le développement de la ville de Dijon et de l'agglomération.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 45 voix
- contre : 10 voix

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUIL. 2009



PUBLIÉ LE 7 107 103